

ATTESTATION DE RECYCLAGE - PLONGÉE SUBAQUATIQUE

En référence à l'arrêté du 9 août 2017 relatif au contenu et aux modalités du recyclage des titulaires des brevets d'Etat d'éducateur sportif de plongée subaquatique 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré, du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité subaquatique, du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « plongée subaquatique » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « plongée subaquatique » et mention « activités de plongée subaquatique » et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « plongée subaquatique »,

Je soussigné Jérôme ROUILLAUD, directeur du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Provence-Alpes Côte d'Azur certifie que :

- **Pellegrin Philippe né le 24/06/1979 à LA CELLE SAINT-CLOUD (78),**
titulaire du BEES2 n°13110693 mention Plongée subaquatique en date du 19/12/2011,
a suivi la session du stage de recyclage « plongée subaquatique » organisée du 01 au 10 décembre 2021, par le CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur.

Prochain recyclage à réaliser avant le 31 décembre 2026.

Fait à Antibes, le 13 décembre 2021

Le directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur et par délégation,
La directrice adjointe, responsable du site d'Antibes

Véronique SAUVAGEOT

